

dérables faites au crédit de l'armement, en charge le débit de sept doubles emplois qui grossissent beaucoup les dépenses.

Ces erreurs étant corrigées, on retrouve le bénéfice réel énoncé par l'extrait des comptes du garde magasin de l'Isle de France que j'ai remis à la Compagnie ainsi qu'il a été dit cy devant.

Au reste mon armement avait un but de toute autre importance que le profit passager qu'on pouvait espérer d'une traite de Manille. Avant moi la Compagnie faisait ce commerce pour son comptoir de Pondichéri, ainsi elle n'avait pas besoin pour cela de mon service; mais il était question d'aller aux îles Philippines et aux Molucques, d'y chercher des plants d'épiceries pour les transporter dans nos Colonies, et de procurer au Royaume par cette acquisition une source de richesses intarissable. Le commerce de Manille n'entraît dans ma mission que par accessoire, et pour couvrir sous ce prétexte le véritable dessein de mon voyage.

Si j'ai été assez heureux pour dédomager la Compagnie de ses frais et même de lui donner du bénéfice, c'est un bonheur qui ne doit être compté pour rien en comparaison de l'ouverture que j'ai faite pour elle à la Cochinchine, d'un commerce très lucratif qu'elle ne connaissait point auparavant. Elle n'avait pas plus de notion de celui de Timor d'où les Isles de France et de Bourbon sont en état de tirer annuellement à très grand marché et presque sans risque, une quantité d'esclaves que ni la côte de Guinée, ni aucun autre pays ne peuvent leur fournir qu'à des prix excessifs par la grande mortalité que la longueur de ces voyages occasionne parmy les nègres dans les traversées.